

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.
 25 centimes le numéro.
Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 20 janvier 1842.

EXÉCUTION DES CHEMINS DE FER.

Nécessité d'une ligne directe et sans interruption de Paris à Marseille ; de son établissement immédiat.

Suivant l'exemple général, voici notre conseil municipal saisi à son tour de la question des chemins de fer. On nous annonce qu'une commission composée de dix membres a été chargée de s'en occuper. C'est un sujet qui tient de trop près à la prospérité de notre cité pour que nous ne nous soyons pas fait un devoir d'en faire aussi l'objet de nos méditations. Au milieu de l'immense agitation des esprits excitée en France par l'expression d'un désir sérieux d'exécuter enfin les chemins de fer, les avis, les systèmes qui se produisent de toutes parts, les réclamations qui se multiplient à l'infini pourraient sans doute devenir des embarras véritables si l'égoïsme de clocher faisait naître des résistances aveugles ; mais si chacun au contraire sait faire à propos le sacrifice de ses vues particulières devant une pensée nationale, ce mouvement des esprits sera comme une vaste enquête capable d'offrir à un gouvernement qui serait véritablement guidé par le sentiment du bien public tous les éléments nécessaires pour s'éclairer.

Le conseil municipal de Lyon, appelé à délibérer sur l'établissement des chemins de fer, ne saurait donc envisager la question autrement que sous le double point de vue de l'intérêt général d'abord et de l'intérêt particulier en tant que le comportent les impérieuses exigences du premier. La tâche devient ainsi facile. Son activité commerciale et manufacturière, sa position géographique qui en fait à la fois une place stratégique importante, un marché considérable et un entrepôt commode, tout désigne Lyon comme devant être nécessairement la station principale du chemin de fer de Paris à Marseille. L'établissement de cette ligne soulève trois questions principales : le système de viabilité, le parcours et la priorité à accorder aux divers tracés. La première de ces questions nous semble vitale ; toutes trois sont graves et méritent d'être mûrement étudiées.

Pour relier Paris à Lyon et à la Méditerranée, deux systèmes sont en présence. L'un propose d'établir seulement des voies en fer de Paris à Châlons et d'Avignon à Marseille, et de se servir pour la circulation intermédiaire des bateaux à vapeur sur la Saône et le Rhône dont la navigation serait améliorée par des travaux de barrage et d'endiguement ; l'autre demande une ligne directe de rails-ways sans aucune solution de continuité. Pour se prononcer avec connaissance de cause, il importe de se bien rendre compte de la destination de cette voie de communication ; il importe de rechercher quelle sorte de besoin elle est appelée à servir.

Nous sommes de ceux, et nous l'avons déjà dit, qui cherchent à se défendre de l'engouement inspiré par les chemins de fer, et qui désirent autant que possible voir une sage économie présider à leur établissement et tirer parti des moyens de transport dont la nature a doté notre pays. Cependant nous repoussons toute solidarité avec une parcimonie ridicule qui, en adoptant des moyens incomplets, compromettrait le succès d'une mesure urgente et nous rendrait ainsi l'objet de la risée de toute l'Europe. Le plus considérable mouvement de circulation qui ait lieu en France s'opère incontestablement du nord au midi et principalement de la Manche à la Méditerranée, sur les rives de la Seine, de l'Yonne, de la Saône et du Rhône. On peut dire que le roulage, la navigation et les diligences sont le plus souvent encombrés dans cette direction où les voyageurs et les marchandises affluent de toutes parts. C'est par là que l'Algérie se relie à la France et que s'effectuent les envois nécessaires pour fournir aux besoins de l'armée et de la colonie.

Le Havre et les départements du Nord, Marseille et le Midi lancent incessamment d'innombrables convois sur cette route qui alimente la plupart de nos marchés et de nos manufactures du centre, et par laquelle l'Italie, la Suisse et l'Allemagne centrale reçoivent les provenances du Levant et de l'Espagne, ainsi que les produits agricoles et industriels que nous leur fournissons. Si l'on ajoute à cela le surcroît de transports qui devra nécessairement y être occasionné par la conclusion des négociations entamées avec la Belgique, si l'on considère enfin qu'une locomobilité rapide ferait de cette voie la route la plus commode et la plus directe soit pour les marchandises précieuses que l'Angleterre expédie dans l'Inde, soit pour les nombreuses émigrations que chaque année elle disperse sur le continent, on conviendra que ce n'est pas trop des deux moyens de communication : la navigation et les rails-ways.

Le plus grand avantage des chemins de fer, c'est d'abréger les distances par la rapidité de la marche, et d'économiser, pour les voyageurs et les marchandises de prix, un temps précieux dont chaque heure représente une valeur réelle. Ce but serait entièrement compromis par la navigation de la Saône et surtout du Rhône, si souvent interrompue, et qui ne présentera jamais, de Châlons à Avignon, toute la rapidité nécessaire, quelques travaux que l'on fasse d'ailleurs pour corriger les obstacles que la nature y oppose. Sur les deux cours, les grosses eaux viendront presque périodiquement arrêter les bateaux, à moins qu'on ne se décide à reconstruire tous les ponts, ce qui entraînerait à une dépense très-considérable. Les fréquents changements de lit du Rhône, à la suite desquels surviennent d'énormes encombrements de sable qui interceptent le passage quelquefois pendant des semaines entières ; les gelées, les brouillards, les inégalités des jours, les lenteurs de la remonte, forment autant d'obstacles auxquels on ne saurait remédier, qui entraînent une perte de temps inappréciable et rendent impossible un service régulier entre Châlons et Avignon. L'expérience prouve que nous restons au-dessous de la vérité en n'évaluant qu'à trois mois par année les interruptions que l'on peut prévoir. Mais trois mois c'est beaucoup, surtout si l'Allemagne offre une ligne directe des Côtes-du-Nord à l'Adriatique ; nous nous exposons ainsi à perdre une partie du transit dont les bénéfices sont destinés à s'accroître dans une progression relative aux perfectionnements apportés dans nos moyens de transport. Si l'on juge de cette augmentation soit par celles qui ont été le résultat des améliorations récemment accomplies, soit par les besoins incroyables de locomotion manifestés par la création de nouvelles voies, il est raisonnablement permis de concevoir de brillantes espérances.

La principale objection opposée à l'établissement d'une ligne directe s'appuie sur l'augmentation de dépense que cela entraînerait. Nous allons tâcher de prouver par des chiffres que ce surcroît de dépense n'est pas aussi grand qu'on pourrait le penser. On compte de Châlons à Avignon 375 kilomètres, qui, à raison de 200,000 francs par kilomètre, en admettant ce prix comme moyenne entre les diverses évaluations faites par les ingénieurs qui se sont occupés de la question, produiraient une dépense de 75 millions ; mais si nous déduisons de ce capital les sommes qu'il faudrait alors employer immédiatement soit à creuser un canal latéral au Rhône de Lyon à Arles, soit à améliorer la navigation de la Saône, travaux indispensables pour assurer en tout temps le transport des marchandises, mais tout-à-fait insuffisants pour celui des voyageurs ; si on porte en ligne de compte la diminution que les frais de poste et des transports militaires auraient à subir par une voie directe, on se convaincra qu'en définitive on poursuit une très-mesquine économie, si toutefois il est permis d'appeler économie une mesure qui aurait pour résultat certain, en paralysant le mouvement général, de réduire

peut-être de moitié le produit des capitaux employés à la confection des chemins de fer qui forment les extrémités de la ligne.

Mais si l'intérêt public bien entendu réclame le tracé direct et sans solution de continuité, Lyon, ville d'entrepôt et de manufacture, a tout à y gagner, soit pour l'écoulement de ses riches tissus et des produits des nombreuses industries qui chaque jour prennent naissance dans son sein, soit pour l'approvisionnement de ses manufactures, soit encore pour l'alimentation d'une population toujours croissante. Faciliter l'arrivée des soies que récolte le Midi, c'est diminuer le prix de revient de nos étoffes et par conséquent en augmenter la consommation ; donner aux acheteurs la facilité de se procurer en peu d'heures ces élégantes bagatelles que le métier doit créer aussitôt qu'une fantaisie en fait naître le désir, et les attirer chez nous pour choisir eux-mêmes dans nos magasins ces tissus dont la nouveauté fait tout le prix, c'est nous assurer dans cette branche d'industrie le monopole lucratif du goût et de la mode. Il est inutile de nous étendre sur l'accroissement du commerce de détail et de commission par la possibilité de prolonger les rayons de leur cercle d'activité, ce sont des probabilités banales répétées aujourd'hui par toutes les bouches.

La question du parcours se présente plus obscure et moins facile à résoudre. De Marseille à Lyon, le projet de M. de Montricher, adopté par le conseil des ponts-et-chaussées, projet qui offre une économie de dix millions, abrège d'une heure le trajet et évite toutes les pentes qui contrarieraient la marche des locomotives et feraient encherir les transports, est venu, selon nous, aplanir toutes les difficultés ; mais il n'en est pas de même pour le tracé de Lyon à Paris. La Loire et la Seine se disputent l'honneur et les profits de son voisinage. D'un côté, par la Bourgogne, tout est à faire sur 517 kilomètres : approximativement, plus de cent millions à dépenser. Par le Nivernais, au contraire, il ne reste plus, d'Orléans à Roanne, qu'une distance que les rails-ways pourront franchir, dit-on, pour moins de quarante millions. Des deux côtés, de nombreuses populations, des villes importantes, des intérêts respectables. Ces deux lignes paraissent utiles et ne peuvent être qu'avantageuses à Lyon ; mais celle qui passe par la Bourgogne répond à des besoins plus majeurs et réunit des conditions d'utilité publique plus directes et plus pressantes ; elle se dirige de Dijon à Lyon parallèlement à la frontière qui, autrement, resterait entièrement découverte de ce côté. Au moyen d'un embranchement peu considérable de Dijon sur Mulhouse, elle relie au Midi l'industrielle Alsace, et enfin place l'artère principale de nos voies de communication non au centre de la France, mais dans le milieu réel de son activité commerciale.

Ce dernier point surtout est d'autant plus sage, que, tout en s'appuyant sur l'expérience, il tient compte des chances légitimes de l'avenir. En effet, nos relations, bornées à l'ouest par l'Océan, tendent chaque jour à s'étendre davantage dans les petits états qui bordent nos frontières de l'est, et depuis long-temps notre influence serait solidement établie de ce côté si la politique cauteleuse suivie par notre gouvernement n'avait arrêté chez les peuples une impulsion qui résultait de la force même des choses. Tout ou tard des traités de la nature de celui qui se négocie en ce moment avec la Belgique, en reculant nos doctines, feront aussi moralement reculer nos frontières. En résumé, cette ligne offre des avantages commerciaux, stratégiques et politiques qui doivent lui mériter la préférence.

Si le gouvernement se décidait pour la ligne du Nivernais, l'embranchement sur Mulhouse devenant très-long et très-coûteux se trouverait ajourné pour long-temps ; les produits lyonnais, ainsi que les provenances précieuses du Levant et du Midi expédiées par nos commissionnaires, auraient à parcourir un immense détour avant de parvenir aux consommateurs de la Suisse, de l'Al-

FEUILLETON DU CENSEUR.

Faculté des Lettres.

COURS DE M. REYNAUD.

M. Reynaud a inauguré la reprise de son cours de littérature française en faisant ressortir l'influence que le siècle de Corneille a exercée sur son génie. Il a montré, à la suite de l'infinité variée de doctrines qui s'étaient produites au XVI^e siècle et du vaste débordement de passions qui avait rempli son cours, le besoin de l'unité se faisant partout énergiquement sentir. Richelieu combattant ici à outrance la réforme, là la féodalité, plus loin la maison d'Autriche, et cherchant à constituer l'unité religieuse, l'unité nationale et l'unité territoriale en courbant toutes les têtes sous le niveau de la loi incarnée dans le prince.

Ce fut le même besoin d'unité, le même besoin d'ordre qui inspira l'auteur du Cid et des Horaces. Il veut, lui aussi, relier toutes ces volontés divergentes sous une même loi, non point sous une loi mortelle et plus ou moins arbitraire, mais sous la loi qui illumine tout homme venant en ce monde. Que d'autres nous donnent en spectacle le jeu saisissant des passions humaines et nous fassent assister à leur brûlante évolution ; qu'ils les peignent uniquement pour les peindre et ne les limitent que par des obstacles extérieurs. Pour Corneille, il les met aux prises avec ceux du for intérieur lui-même, avec le devoir. La lutte est longue, terrible, déchirante ; mais au bout de la carrière les énergies de la volonté triomphent des principes égoïstes, et les tiennent enchaînés et soumis sous le joug de la loi morale. L'égoïsme cède à l'amour, l'amour à la pitié filiale qui cède à son tour au patriotisme. Aussi, pendant que les auteurs tragiques anciens et modernes s'excitent en nous que de stériles sentiments de pitié ou de terreur, les figures idéales de Corneille remplissent l'âme d'admiration, et, exaltant puissamment la partie divine de sa nature, la haussent au-dessus d'elle-même et l'élèvent à leur suite jusqu'aux cieux.

Mais, en vertu des lois qui régissent l'humanité, de tout ce qui se promène dans le monde, rien n'est absolument nouveau : le fond est vieux, la forme seule est jeune. Ainsi les hommes qui imprimèrent au XI^e siècle son caractère distinctif durent, à leur su ou à leur insu, avoir déjà des antécédents au sein des âges antérieurs. Le type de Richelieu était tout tracé dans la papauté du moyen âge, ce formidable tribunal chrétien qui, lorsque les passions égoïstes se déchaînaient sur la terre et que le cri des opprimés montait dans les airs, lançait de par Dieu son veto tout-puis-

sant contre les rois et faisait voler en éclat leurs fragiles couronnes. Mais depuis que l'influence sacerdotale avait diminué, que le pouvoir temporel avait rompu avec le pouvoir spirituel, son si vaste rôle ne pouvait se reproduire. Le promoteur de l'unité au XVII^e siècle devait la restreindre dans les proportions d'une nationalité, et Richelieu le fit.

Dans le monde de l'art, les choses se passèrent à peu près de même. Le drame, représenté d'abord dans l'enceinte des cathédrales, au milieu de tous les enchantements de l'architecture et de la musique, figurant la merveilleuse histoire de l'Homme-Dieu et son sacrifice pour l'humanité, avait fait un premier pas vers sa décadence lorsqu'il passa du temple dans le forum, que les prestiges des arts cessèrent de lui servir d'accompagnement, que des voix moins respectées eurent remplacé celles du sacerdoce et que le Christ eût abandonné la scène à ses martyrs, à des hommes qui furent des héros, mais à des hommes cependant. La dégradation de l'art fut complète le jour que, rompant avec les traditions chrétiennes dont il avait vécu jusque-là, il s'affubla, vil imitateur, des oripeaux usés du paganisme et se prostitua en culte de la forme. La littérature dramatique en était là quand Corneille parut pour opérer une réaction. S'il ne ressuscita pas le drame divin, au moins fit-il sortir le drame héroïque de ses cendres. *Le Cid* est l'héroïsme de la pitié filiale ; *les Horaces*, l'héroïsme du patriotisme ; *Cinna*, l'héroïsme de la clémence ; *la Mort de Pompée*, l'héroïsme de l'amour conjugal ; *Polyeucte*, l'héroïsme de la foi ; *Nicomède*, l'héroïsme de la fierté nationale. A voir, l'auréole du dévouement sur le front, toutes ces mâles physionomies dont il a peuplé le monde poétique, on dirait que l'âme de Corneille se mouvait dans la sphère de l'héroïsme comme dans son milieu naturel. Encore peu de temps et le genre dramatique descendra, descendra toujours des hauteurs, où, du sein de sa rude et pauvre vie, l'a placé ce grand enfant du peuple !

Arrive un poète nourri au milieu de l'atmosphère corrompue de la cour, en contact habituel avec des domesticités à blason, apercevant bien, et de ses yeux, comment on satisfait les passions, mais non point comment on lutte contre elles, et vous voyez qu'il ne continuera pas le rôle de son devancier. Ce rôle fut-il même à sa taille, il est trop bon courtisan, il a trop peur de détourner de lui le royal regard sans lequel il ne peut vivre, pour aller ainsi censurer indirectement la conduite du maître, de ce monarque superbe qui, disait-il, voulait bien se faire la leçon, mais ne reconnaissait à personne le droit de la lui faire. Pour une nature sensible, élégante et belle, mais dont l'héroïsme ne faisait pas le fond, il était bien plus simple de copier les mœurs de Versailles, de représenter les La Vallière et les Montespan sous les traits d'une Phèdre ou d'une Bérénice,

que de les flétrir en les mettant face à face avec l'idéal de beauté qui resplendit dans les profondeurs de l'âme humaine. Ainsi la passion, dans Racine, commence à ne plus s'assujétir à la loi morale ; au lieu d'élever l'âme, il veut l'attendrir. Voltaire va plus loin : son but est de la révolutionner, et, comme il le dit lui-même, de frapper fort plutôt que de frapper juste. Nos dramaturges actuels ont poussé cette théorie à ses extrêmes conséquences, et leur fin avouée est d'émouvoir pour émouvoir, de galvaniser l'auditoire blasé qui les environne, et non d'élever et d'ennoblir la nature humaine : théorie funeste s'il en fut ; car rien ne s'émousse aussi vite que la sensibilité. Au rebours des autres facultés, plus on lui demande et moins elle donne.

Ces considérations générales, M. Reynaud les a mises en regard avec la biographie de Corneille qu'il a esquissée à grands traits, et il a fait ressortir le rapport intime qui existe entre la vie de l'homme et les œuvres du poète. Le chantre sévère du devoir se forme à Rouen sur les exemples de son père, un homme d'un énergique caractère et d'une vertu modeste dont les actions parlaient plus haut que les paroles ; le peintre hardi de Gormas, d'Emilie, de Sertorius s'essaye à l'indépendance en résistant à l'autorité paternelle qui, cette fois, dépassait les bornes et lui intimait l'ordre de se vouer au barreau. Et n'est-ce pas bien le créateur de Rodrigue et de Chimène, ce jeune homme si candide et si persévérant dans ses premières et uniques amours, vraies amours de chevalier qui durent quinze ans sans être un moment partagées par sa dame ? Ce même caractère, le caractère d'un homme qui prend la vertu au sérieux, brille dans sa reconnaissance envers Rotrou qui avait aidé de ses conseils le timide débutant, et auquel, en retour, il s'attache corps et âme. Mais enfin le succès couronne ses efforts. Voici venir le *Cid*, *les Horaces*, *Cinna*, *Polyeucte* et tous les chefs-d'œuvre que vous savez.

Oh ! ce dut être un beau jour pour Corneille, celui où le jeune poète, presque ignoré la veille, fut salué roi de la scène par un peuple immense ! La satisfaction et le génie, éclairant ensemble d'une lumière divine sa rayonnante figure, durent offrir aux regards un de ces types comme les sculpteurs aiment à en faire poser devant eux quand ils veulent signifier sur un front de marbre le génie arrivant à la conscience de lui-même. Que vous dirai-je encore ? Le demi-dieu de notre théâtre continue sa vertueuse carrière loin des grands et de la cour, dans sa ville natale, au milieu de sa famille et de son bien-aimé frère Thomas qui n'en fait qu'une avec la sienne. Puis il a aussi son calice à boire ; l'adversité vient frapper à sa porte. Lorsque nous avons vu le grand Corneille, vaincu par le dénuement de ses enfants, courber son noble front devant le comptoir d'un

Allemagne, de la Hollande et du nord de l'Europe.

Sous le double rapport du système de viabilité et du parcours, les intérêts nationaux s'accordent donc encore avec ceux de Lyon. Quant à la priorité à accorder aux divers tracés, il n'est pas douteux qu'elle ne soit avantageuse aux localités qu'ils parcourent, et si nous parvenons à établir que cette priorité appartient au chemin de fer de Paris à Marseille par Lyon, ce sera un devoir pour notre municipalité de réclamer énergiquement du pouvoir un avantage qui dès lors devient un droit.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble du réseau projeté par le gouvernement pour se convaincre que chacune de ses parties principales manquera d'aliment à son activité sans cette ligne destinée à verser de tous côtés le mouvement et la vie. Retranchez cette branche, et les deux tiers de nos départements restent isolés des moyens rapides de transport, de ces grands courants de circulation qui fertilisent l'industrie comme ceux des rivières fertilisent le sol. Dans tout l'espace compris entre Paris, Mulhouse, Grenoble, Draguignan, Marseille, Bayonne, Bordeaux et Orléans, on ne rencontrera que quelques kilomètres de chemins de fer entre Lyon, Saint-Etienne et Roanne. Les transports de l'est à l'ouest, étant peu considérables, ne suffiront pas à subvenir au défrayement de l'intérêt des capitaux imprudemment engagés et condamnés à rester à peu près improductifs, jusqu'à ce que la ligne principale, la ligne nourricière, si je puis me servir de cette expression, soit enfin construite. Un seul chemin de fer, celui qui relierait directement Strasbourg à Paris, nous paraît pouvoir disputer la préférence, parce qu'il importe à la défense du territoire, et que nous plaçons bien au-dessus de tous les intérêts matériels les exigences de l'honneur et de l'indépendance de notre pays.

Les conditions qu'impose un système national pour la construction des chemins de fer et celles que réclament les développements de la prospérité lyonnaise étant, relativement au projet qui doit relier Paris, Lyon et Marseille, exactement les mêmes, nous croyons, d'après les considérations qui précèdent, qu'il y a lieu de se prononcer pour une ligne directe de Paris à Marseille passant par la Bourgogne, et de réclamer pour elle la priorité. Si le gouvernement fait quelque compte du midi de la France, s'il est tant soit peu disposé à donner à l'importance industrielle et commerciale de Lyon et de Marseille l'appui qu'elle a le droit d'attendre, il écoutera avec faveur de légitimes réclamations.

C. B.

LETTRES PARLEMENTAIRES.

Paris, le 16 janvier 1842.

V.

La chambre des députés a fait peu de bruit cette semaine. La commission de l'adresse n'a pas mis moins de dix jours à élaborer son rapport qui aurait pu être délibéré et rédigé en moins de deux heures, si les membres de la commission n'avaient voulu, au moins pour la forme et pour sauver les apparences, interroger les ministres, leur demander beaucoup de renseignements qu'ils n'ont pas donnés, montrer enfin une indépendance qui n'était dans la pensée d'aucun d'eux. Je demande bien pardon à mes honorables collègues de la commission de l'adresse de l'opinion que je vais émettre sur leur compte; mais parmi eux en est-il un seul qui, placé en présence des ministres, ait pu sérieusement manifester l'intention d'aller au fond des choses et de les examiner avec la sévère défiance qu'un cabinet comme celui du 29 octobre inspire à tous ceux qui ne jugent pas la politique ministérielle avec une crédulité aveugle ou une tolérance à toute épreuve?

La majorité, qui a pris exclusivement dans ses rangs la commission de l'adresse, n'aurait-elle pas fait preuve de plus d'intelligence si elle eût laissé entrer dans la commission deux ou trois hommes connus par leurs habitudes d'opposition éclairée, et dont l'intervention eût été pour le public une garantie que les actes du gouvernement n'avaient pas été approuvés sans un scrupuleux examen? Mais quand un système est répréhensible par tant de points, ceux qui le soutiennent considèrent quelquefois comme une imprudence de laisser voir de trop près à leurs adversaires comment il agit, comment il marche, comment il procède. Voilà pourquoi les portes de la commission de l'adresse ont été fermées à tous ceux dont la voix eût pu ne pas faire chorus avec celle de MM. Jacques Lefebvre, Fould, Lacave-Laplague, etc., pour exalter la rentrée de la France dans le concert européen, et cette politique qui, à l'intérieur, se révèle tous les jours par des mesures liberticides.

Toutefois, si cette exclusion a ses avantages pour des ministres qui ne tiennent pas à ce qu'on leur demande compte de ce qu'ils ont fait, elle a bien aussi ses inconvénients pour une chambre qui a besoin de garder un certain découragement, si décidée qu'elle soit d'ailleurs à se laisser dominer par un ministère et à se soumettre

à tous ses caprices comme à toutes ses volontés. Rappelez-vous plutôt ce qui s'est passé l'année dernière. Cette fois encore, la commission de l'adresse était exclusivement ministérielle; elle fit une œuvre si ridicule et si plate, que la chambre eût-elle même ne put accepter le langage qu'on voulait lui faire tenir. Cette année, la même cause devait ramener les mêmes effets, et une commission dans laquelle aucune voix n'était assez courageuse ou assez indépendante pour faire entendre la vérité, ne pouvait produire que ce triste assemblage de lieux-communs, écrits en si mauvais français qu'il semble que M. Dunon, leur éditeur responsable, ait voulu dissimuler la source à laquelle il s'est inspiré. Aussi, attendez-vous à voir le travail de la commission refait par la chambre, sans que pourtant dans les modifications qu'elle y apportera il entre la moindre pensée de déplaire réellement au ministère.

La discussion de l'adresse est attendue par tout le monde avec une grande impatience; elle sera très-vive, parce que, de chaque côté, on a beaucoup de choses sur le cœur. Le parti conservateur, j'en ai l'assurance par les conversations que j'ai entendues dans ces huit derniers jours, se montrera aussi emporté et aussi net dans la révélation de ses projets que l'opposition sera véhémement et hardie dans ses attaques. On se dira de dures vérités, on se battrà à outrance; mais la lutte n'aboutira à rien. Le malheur de la chambre, c'est qu'elle renferme dans son sein beaucoup d'hommes qui parlent très-éloquemment leur langue, mais pas un seul peut-être qui sache conclure.

La chambre a commis une première faute très-grave en n'exigeant pas du cabinet une communication plus complète des pièces diplomatiques relatives aux négociations auxquelles les affaires d'Orient ont donné lieu. Les négociations ont été menées à terme; elles ont produit la convention du 13 juillet qu'on nous présente comme un chef-d'œuvre de diplomatie. Pourquoi se refuser à dire en quoi les négociations ont consisté? En pareille matière, cacher quelque chose quand tout est consommé, quand il n'est plus à craindre qu'une indiscretion compromette le succès d'une négociation entamée, c'est s'accuser soi-même, car c'est dire qu'on ne peut pas avouer tout ce que l'on a fait. D'où vient, d'un autre côté, que la chambre apporte tant d'insouciance à revendiquer dans toute son étendue le droit d'examen et de contrôle qui lui appartient? La raison n'en est que trop évidente; c'est qu'il y a un très-grand nombre de députés qui jugent, et ils ne s'en cachent pas, les actes d'une administration d'après les hommes qui y ont pris part, qui ne se mettent pas en peine de la manière dont une négociation a été conduite, et qui lui donnent leur approbation par cela seul qu'il y a au pouvoir des ministres de leur goût.

Quoi qu'il en soit du refus du ministère de soumettre à la chambre toutes les pièces diplomatiques dont elle aurait besoin pour s'éclairer, le débat sur les affaires extérieures sera complet. M. Duvergier de Hauranne, M. de Rémusat et M. Thiers attaqueront la convention du 13 juillet comme un acte fatal à l'honneur et aux intérêts de la France. M. Mauguin et M. Berryer diront ce qu'ils pensent du droit de visite des navires français accordé à l'Angleterre. M. Odilon Barrot flétrira ces misérables intrigues qui font que M. de Salandy a quitté Madrid après s'être conduit vis-à-vis du régent Espartero comme il se serait conduit vis-à-vis d'un ennemi de la France. Toutes les faiblesses, toutes les complaisances, toutes les imprudentes concessions d'un cabinet qui a si bien mérité de l'étranger, seront dénoncées avec une vivacité qui pourra bien soulever l'indignation d'une partie de l'assemblée, mais à laquelle le pays applaudira; car il comprend aujourd'hui qu'il est temps de faire entendre à l'étranger que la France n'a pas été complice de ce système d'abaissement continu qui est arrivé à son dernier terme.

Il est à craindre que l'importance qu'on veut donner aux questions extérieures n'absorbe la plus grande somme de l'énergie de l'opposition, et qu'il ne lui reste pas, sur le terrain de la politique intérieure, toute l'ardeur que nous voudrions lui voir montrer. Que les orateurs de l'opposition se persuadent cependant qu'ils ne sauraient apporter trop de franchise dans la manifestation de leur pensée à cet égard.

Tout ce qui va se dire à la tribune servira de programme et de point de ralliement dans les élections prochaines. Il importe donc au plus haut point que chacun déclare avec sincérité ce qu'il approuve et ce qu'il condamne, ce qu'il souhaite et ce qu'il repousse. Cela importe d'autant plus que le parti conservateur se prononcera sans aucune retenue pour cette politique de résistance et de compression quand même, la seule que des hommes comme MM. Guizot et Martin (du Nord) puissent pratiquer.

Qu'on ne s'y méprenne pas : nous sommes entrés depuis quelque temps dans une voie nouvelle. On marche devant soi sans savoir où l'on va; à l'agitation fébrile que l'on éprouve, on sent que l'on marche : c'est là ce qu'on demande. On voit ses adversaires attentifs et sur leurs gardes : on prend leur prudence pour de la con-

sternation, et l'on s'imagine qu'ils s'avouent vaincus et impuissants, et que par conséquent on peut tout oser contre eux. C'est une illusion trompeuse. La violence ne fait pas trembler ceux qui ont la conscience tranquille et de nobles projets, elle impose seulement une attitude calme et d'observation; l'idée qu'on cherche à intimider se cache, mais c'est pour mieux attendre le jour où elle reparaitra dans toute sa force. Le pouvoir semble avoir oublié ces vérités éternelles. Mais autour de lui, dans les profondeurs de la société, il y aura des ressentiments qui n'auront rien perdu de leur force pour avoir attendu que le pouvoir épuisé la conscience, ils lui demanderont à compter avec lui quand il se sera convaincu qu'on ne gouverne pas la France avec des passions et des rancunes.

Paris, le 18 janvier 1842.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On pourra se faire une idée du peu d'importance qu'a présentée dans sa séance d'hier, la discussion de l'adresse, par la manière dont les journaux en rendent compte aujourd'hui. Il est vrai de dire que presque tous les orateurs n'ont fait que répéter à la tribune ce qui avait été dit avant eux dans la presse. Quand vient le jour du débat parlementaire, il arrive que la plupart des hommes qui veulent y prendre part ne trouvent rien à dire qui n'ait déjà été dit; il arrive que ceux devant qui ils parlent se font, en les entendant, cette réflexion qu'on ne leur apprend rien de nouveau, et que par conséquent ils peuvent se dispenser d'écouter. C'est là ce qui a donné à la séance d'hier un caractère si complet de monotonie et d'insouciance; c'est là ce qui fait qu'on a à peine écouté M. Béchard, malgré l'élégance de sa parole; qu'on n'a pas prêté plus d'attention à M. de Carné, malgré tout ce qu'il a pu faire pour éveiller la curiosité de ses auditeurs; c'est là ce qui fait que l'esprit de M. Berville est passé presque inaperçu, qu'on a bâillé pendant les discours de M. de Lagrange, que les conversations et l'ennui n'ont fait que croître pendant que M. Lestiboudois était à la tribune; c'est là ce qui fait enfin que, lorsque M. Fould y est monté à son tour, les quatre cinquièmes de la chambre s'en sont allés, et qu'au moment où il en descendu, il ne restait plus pour l'entendre que les huissiers de la chambre.

PROCÈS DU SIÈCLE

Devant les juges du Luxembourg.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'assemblée est très-nombreuse.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. LE PRÉSIDENT : En conséquence de l'ajournement qui a été décidé dans la séance du 13, le sieur Perrée s'est présenté pour donner des explications à la chambre. Je rappelle à la chambre qu'il est dans ses usages, en pareille circonstance, que l'appel nominal soit fait. Cet appel nominal sera fait, non comme pour une cour de justice, mais par ordre d'ancienneté.

Le greffier procède à cette opération.

M. LE PRÉSIDENT : Introduisez M. Perrée.

M. PERRÉE s'avance devant la barre, et, répondant aux questions d'usage, déclare s'appeler Louis Perrée, âgé de 26 ans, avocat, directeur-gérant du *Siccle*.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir lu les articles de loi en vertu desquels le prévenu est cité, lui donne la parole.

M. PERRÉE se lève et prononce, au milieu de l'attention générale, le discours suivant :

Messieurs les pairs,

Quelle que soit mon opinion personnelle sur une juridiction qui de l'offense fait un juge, il me suffit qu'elle soit fondée sur une loi de mon pays pour que je la respecte. Néanmoins, je ne me suis pas fait illusion sur l'efficacité d'une défense ni sur la portée de mes paroles; mais j'ai voulu que ma présence ici fût un gage de ma déférence aux ordres de la chambre et de mon respect pour les lois.

Gérant sérieux du journal que vous avez traduit à votre barre, je n'ai jamais cherché à rejeter sur d'autres une responsabilité qui m'appartient. Si je n'ai pas combattu la résolution prise par l'honorable rédacteur en chef du *Siccle*, M. Chambolle, c'est qu'il y a des scrupules de loyauté qu'on doit toujours respecter; il s'est déclaré l'auteur de l'article dont je suis appelé à répondre devant vous, et cependant vous n'avez pas jugé à propos de le comprendre dans la poursuite dirigée contre moi. Je suis loin de m'en plaindre, puisque je me trouve ainsi seul exposé aux suites de ce procès; peut-être même dois-je m'en féliciter, car la gravité de l'accusation se trouve ainsi considérablement atténuée. Vous avez trop le sentiment de votre dignité pour avoir laissé à l'écart le principal auteur de l'article incriminé, si la réflexion ne vous avait pas montré sous leur véritable jour des pensées qui, par la forme peut-être, avaient pu au premier aspect blesser votre susceptibilité.

S'il en eût été autrement, messieurs, vous n'auriez reculé ni devant la qualité de l'auteur de l'offense, ni devant la nécessité de demander à un autre pouvoir l'autorisation de le poursuivre. L'offense eût emprunté au contraire un nouveau caractère de gravité à la position politique de son auteur, et vous auriez été obligés par respect pour vous-mêmes d'en pour-

négligant orgueilleux, sans louer le père de famille, sans avoir la force de blâmer le poète, nous avons détourné les yeux de ce spectacle humiliant pour notre espèce, et qui remplit l'âme d'une indicible douleur. Où était donc alors cette main si libérale dont les largesses atteignaient le mérite jusque sur la terre étrangère? Eh! n'allez pas si loin! Voyez gisant à côté de vous le Christophe Colomb de notre littérature, le prince de nos poètes et leur guide à tous, et en qui le sublime du talent s'unit au sublime de la vertu.

Pourquoi donc le pouvoir délaissait-il ainsi cette illustre misère? C'est que Corneille avait chanté, dans son premier chef-d'œuvre, la liberté féodale, qu'il s'était attiré pour cette raison l'animadversion du cardinal-duc et de son académie; c'est qu'il n'avait abandonné ce terrain brûlant que pour évoquer sur la scène les grands de Rome républicaine, et que le pouvoir royal n'oublie pas ces choses-là.

Les idées de M. Reynaud ont nécessairement perdu beaucoup dans cette analyse rapide.

Du sein de cette époque où la poésie, comme si elle menait la pompe funèbre de l'humanité, n'exhale plus que de longs cris de détresse et des hymnes de découragement, peut-être d'autres aimeront-ils, comme nous, à prêter l'oreille aux accents d'un poète d'un autre âge qui chante, tout palpitant d'enthousiasme et de foi, la grandeur de la personnalité humaine dans le déploiement et l'exercice viril de sa liberté, et qui rédit avec chaleur l'éternel duel de la passion et du devoir. Peut-être aussi cette critique large qui ne souligne pas les vers comme celle de La Harpe, qui n'est pas partielle comme celle de Schlegel, sera-t-elle de leur goût, et ils sentiront sans aucun doute frémir toutes les fibres généreuses de leur cœur en entendant une voix qui vibre chaque fois qu'elle profère les saints noms de devoir, de religion et de liberté.

CHARLATANERIES.

J'aime à parler, j'aime à paraître,
J'aime à prôner ce que je sais,
J'aime à grossir ce que je fais,
J'aime à juger, j'aime à promettre;
J'annonce les plus beaux secrets :
Je n'en ai qu'un, celui de mettre
Tous les sots dans mes intérêts.

Rien ne m'abat, rien ne m'arrête;

J'ai pour créer de grands effets

Plus d'art que de savoir, plus de front que de tête,

Plus de prestiges que de faits :

L'amour du merveilleux est un amour si bête !

Ainsi s'exprime le charlatanisme personifié dans un joli petit poème, peu lu maintenant, mais qui mériterait fort d'être tiré de l'oubli par le temps qui court. Il est de Gerutti, et a été publié il y a déjà un peu plus d'un demi-siècle. Depuis que les hommes vivent en société, il y a eu des charlatans et des dupes; mais que de progrès aujourd'hui! Je n'en veux pour preuve que la grande et belle page in-folio des annonces du *Journal des Débats*. C'est une sorte de tableau de mœurs si amusant, je dirai même si philosophique, si instructif, que c'est toujours par là que je commence ma lecture; la grande charlatanerie de la tribune ne vient qu'après.

D'abord, pour la toilette et la gastronomie, que de noms nouveaux : *Oléagine, amandine, crème de la Mucque, théorobrome, pommade du lion, pommade du chamæau, pommade mélatinocôme*. Savez-vous que ce mot *mélatinocôme* a été venu par un helléniste pour le prix de cent cinquante francs à un parfumeur de Paris? Et ce n'est pas cher, car le mot est à la fois savant et harmonieux. Pas autant cependant que le *kalidor* de Rowland. *Kalidor*! l'eau de Jouvence, prise à la source même, ne saurait lutter avec le *kalidor*; surtout quand on songe que ce cosmétique n'est composé que des *exotiques les plus rares*. Dommage que les hellénistes forgeront de mots aient actuellement une si redoutable concurrence à soutenir avec les orientalistes de la même catégorie; témoin le fameux *racachout des Arabes*, le *nafé d'Arabie*, l'eau circassienne, l'huile de Macassar et le *tanakoub* de l'Inde. Ce *tanakoub* vaut cent écus comme deux liards pour un débitant.

En termes français, quoi de plus ingénieux que la *spécialité*? C'est une devanure de boutique pleine d'attraction et qui peut s'appliquer à mille genres de négoce. *Spécialité*... comprenez-vous? consacré, dévoué à un seul objet auquel on apporte tous ses soins, tout son savoir, et qui, en conséquence, heureux chaland, vous êtes, va vous satisfaire au-delà de tous vos desirs.

Depuis quelque temps apparaissent aussi certaines petites phrases du plus grand entraînement; un confiseur-chocolatier nous dit en jolies majuscules : **MANGEZ-MOI!** un dégraisseur : **IL N'Y A PLUS DE VIELLES TÔFFES!** un dentiste : **IL N'Y A PLUS DE DENTS CARIÉES!** et un maître d'école, inventeur d'une nouvelle épellation : **IL N'Y A PLUS DE LARMES!** Quel cœur de mère, je vous le demande, peut résister à une telle annonce?

Après de la petite phrase à effet se trouve la vignette séduisante :

c'est la lampe nouvelle à la fois élégante et économique; c'est la bouteille de bordeaux ou de champagne au col allongé, ou bien la tête chauve appelant le faux toupet. Enfin, depuis l'ignoble effigie du clyso-pompe jusqu'à la figure héroïque du Napoléon passant la revue de ses grenadiers, le barin de l'artiste est là pour offrir un appât à tous les goûts, une amorce à tous les besoins.

Plus loin, charlatanerie du libraire-éditeur donnant **POUR RIEN** de beaux volumes d'une valeur au moins double du prix d'abonnement au journal qu'il propose; charlatanerie du chef d'institution étalant aux yeux des parents éblouis toutes les couronnes dont ses soins et ses talents viennent d'embellir le front de ses élèves; charlatanerie de l'entrepreneur de mariages, dont la liste regorge de veuves et de demoiselles jeunes, belles et riches à millions.

La charlatanerie médicale, cela va sans dire, n'occupe pas la moindre place dans la page chamarrée des mille et un caractères de la typographie moderne. Là, le spécifique le plus repoussant se revêt de toutes sortes de formes aimables; il se roule en dragées, s'arrondit en pastilles, se glace en biscuits, ou s'écoule en sirop parfumé. Et toujours médailles et certificats académiques, et, comme de raison, guérison certaine et radicale. Désir de santé d'une part, désir de fortune de l'autre : tels sont les éléments d'une association qui a été et qui sera toujours de tous les temps et de tous les lieux.

La belle histoire des panacées qu'on pourrait faire depuis cet empirique Eudamus qui vivait du temps d'Aristophane jusqu'à ce marquis Carretto dont le remède se débitait pour la bagatelle d'un louis la goutte, puis de ce marquis Carretto, contemporain du maréchal de Luxembourg qu'il tua, dit-on, avec sa drogue, jusqu'aux docteurs Ailhaud et Le Roy, sans oublier l'homœopathie ni l'hydropathie, ni Cagliostro, ni Mesmer, ni ce Michel Schuppach, de Langnau, village où les belles dames de Paris, quelque temps avant la révolution, couraient avec autant de foi et d'empressement que court aujourd'hui à Greifenberg toute la fashion germanique, ni enfin ce docteur Woodward, de Cincinnati, dont le renom s'étendait d'un bout à l'autre de l'Union! Ce docteur Woodward ne rendait point ses oracles sur l'inspection de la même liqueur dont usait le médecin de Langnau, fi donc! Il suffisait de tremper son doigt dans une eau de source bien pure et de lui envoyer la fiole cachetée avec soin. Dans l'analyse de cette eau, le docteur découvrait le diagnostic de toute maladie quelconque, et sur-le-champ réponse exacte au consultant. Or, qu'arriva-t-il après le décès de l'Esclapape? Les héritiers de la belle fortune qu'il avait amassée, en faisant l'inventaire de son cabinet, découvrirent dans

autre une éclatante réparation à travers les possibilités d'un conflit avec la chambre des députés. Que dis-je, messieurs? dans votre pensée, au cas d'offense sérieuse, évidente, le conflit n'était pas possible, et l'autorisation d'offense devait être une réparation anticipée.

En présence de la détermination que vous avez prise, j'ai pensé que ma défense devait se borner à de courtes explications personnelles, et j'ai dû refuser le concours spontané que m'avaient offert les hommes qui font la force et l'honneur de notre parti.

Vous l'avez bien compris, messieurs, nous n'avons voulu nier ni les attributions ni les prérogatives de la chambre des pairs, ce n'était ni dans notre intention, ni dans notre caractère, ni dans notre droit; et dans cette assemblée ne voyez-vous pas un moyen de défense? C'est une vérité qui ressort des doctrines professées chaque jour dans notre journal. Nous respectons des pouvoirs constitutionnels du pays, mais il était dans notre intention et il est dans notre droit de critiquer vos actes, d'apprécier le caractère de vos délibérations, de signaler enfin dans les conditions de votre existence les vices que plusieurs d'entre vous ont déjà révélés. Soyez-en d'ailleurs persuadés, messieurs, notre plus vif désir serait de trouver dans votre institution assez de force et d'autorité pour que vous pussiez remplir dans toute sa plénitude la haute mission de pouvoir modérateur de la constitution vous a confiée non-seulement contre les empiètements de la liberté, mais aussi contre les empiètements du pouvoir.

Maintenant, Messieurs, il me reste à vous expliquer des expressions dans lesquelles une susceptibilité trop forte a cru voir le délit d'injure. Qu'a dit le *Sicéle*? il a mis en doute la modération de l'un de vos membres, la gravité et la haute sagesse des deux autres. Il a dit que votre adresse était une contrefaçon de discours de la couronne. Dans notre adresse, contrefaçon était synonyme de paraphrase, et les précédents inviolables de la chambre, le vote unanime de la dernière adresse ne sont-ils pas une explication et même une confirmation du jugement que nous avons porté.

Faire un journal, Messieurs, c'est écrire en improvisant; et, sans chercher à me défendre par des récriminations, ne me sera-t-il pas facile de trouver dans vos improvisations des paroles échappées à quelques-uns d'entre vous et mille fois plus blessantes que celles que l'on nous reproche? Pour ne citer qu'un exemple, n'est-ce pas ici qu'un orateur s'est écrié: *Ces vues astucieuses d'une dictature turbulente ne vous trompent-elles pas?* Et quelques instants après avoir parlé de marchés qu'on avait qualifiés de fouritures du Directoire: *Pourquoi parler du Directoire?* s'écriait-on; c'est le *Directoire* qui pourrait s'offenser de la comparaison. S'il y a un mérite dans ces paroles, il faut convenir que ce n'est pas celui de la modération. (Tous les regards se portent sur M. Mérielhou qui s'agit vivement sur son banc.)

Et, en effet, la modération n'est pas de tous les caractères, ni la gravité de tous les esprits, ni la haute sagesse de tous les âges. Quant à M. de Boissy (M. de Boissy s'agit à son tour), la chambre elle-même n'a-t-elle pas fait justice de ses paroles en le forçant à les rétracter, et l'amertume de nos réflexions ne pourrait-elle pas être excusée à son égard lorsqu'on se rappelle que c'est lui qui a dit un jour de la presse et dans cette enceinte: *On ne l'a jamais pour soi qu'en la payant*? (Sensation.)

Heureux, messieurs, les hommes politiques mêlés nécessairement à ces luttes passionnées dans lesquelles s'échangent et se renvoient tant de reproches et d'attaques réciproques quand l'honneur privé est respecté; et, vous le voyez, il ne l'a pas toujours été, même à votre tribune.

Ainsi donc, messieurs, le délit d'injure disparaît comme a déjà disparu l'accusation basée sur la prétendue négociation de vos droits constitutionnels. Je crois ne pas devoir insister davantage; mais, en vérité, ce n'est pas la défense qui manque à la prévention, c'est la prévention qui manque à la défense.

Avant de terminer cependant, permettez-moi de m'étonner des paroles prononcées à l'appui de la dénonciation dont nous avons été l'objet. Si ces lignes, a-t-on dit, avaient été écrites dans un journal radical, ennemi de nos institutions, nous n'y aurions pas pris garde; mais écrites dans le *Sicéle*, dans un journal modéré, dans un journal dynastique, — je ne veux pas répondre à l'insinuation qui répondait à cette épithète, — elles prennent de suite une haute importance. Ce qui n'edt été rien ailleurs devient aussitôt une injure grave et doit être puni.

Nous n'avions pas besoin de cette leçon, messieurs, pour savoir qu'il est un parti aux yeux duquel notre modération est le plus grave de nos torts. Nous savions déjà qu'on supporterait plus patiemment nos censures, si nous sortions des voies que nous nous sommes tracées, si nous faisons tous les jours un appel aux passions populaires. Non, messieurs, nous ne le ferons pas; nous détestons toutes les tyrannies, toutes les violences.

Quand des doctrines insensées sont venues jeter le trouble dans la société, quand l'émeute grondait dans Paris, quand le bras des assassins se levait contre la famille royale, nous avons été les premiers à flétrir ces tentatives odieuses, nous avons déploré plus que personne ces agitations, ces bouleversements, ces attentats qui ne faisaient que donner plus de force à nos adversaires et décourager nos espérances de liberté. Quoi qu'il en soit, Messieurs, on se serait trompé si on avait cru nous irriter. Nous serons demain ce que nous sommes aujourd'hui, après une condamnation comme après un acquittement, les défenseurs de l'ordre et des lois, les soutiens persévérants de la liberté, et si le malheur voulait que dans ce pays la modération devint une circonstance aggravante, nous subirions sans regret la peine qu'elle pourrait entraîner pour nous.

Après ce discours, M. le président fait signe à M. Perrée qu'il peut se retirer. M. Perrée se retire.

M. LE PRÉSIDENT : L'usage de la chambre, en pareille occasion, est de délibérer d'abord sur la culpabilité, ensuite sur l'application de la peine. Elle prononce par boules blanches et par boules noires. Je lui propose de maintenir sa règle invariable. La question qui lui est soumise est celle-ci: *Le prévenu est-il coupable ou non?* Dans ses usages, c'est la boule blan-

che qui prononce la culpabilité, la boule noire prononce l'acquittement. On va procéder au scrutin. J'espère que les explications que je viens de donner à la chambre sont suffisantes. (Où! où!)

L'assemblée se précipite en tumulte vers le secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT : J'invite la chambre à l'ordre et au silence.

Un des secrétaires fait l'appel nominal et l'on procède au scrutin sur la culpabilité. En voici le résultat :

Votants, 184.

Boules blanches, 144.

Boules noires, 37. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT : La chambre déclare le sieur Perrée coupable d'offense envers elle. Introduisez le prévenu.

M. Perrée est immédiatement introduit.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre vous a déclaré coupable d'offense envers elle. Avez-vous des explications à donner sur l'application de la peine?

M. PERRÉE : Non, Monsieur le président; je n'ai qu'à vous rappeler nos antécédents. (M. Perrée se retire de nouveau.)

La chambre vote ensuite au scrutin sur l'application de la peine. Cette opération donne pour résultat :

Votants, 178

Majorité, 90

Pour l'amende, la peine de 10,000 fr., ayant réuni 94 voix, est prononcée contre M. Perrée.

Pour la prison, voici la répartition des voix :

3 ans	4 voix.
2	21
1	36
6 mois	8
3	11
2	14
1	82
8 jours	1
1	1

Le scrutin n'ayant pas donné de majorité pour la peine de l'emprisonnement, on passe à un second tour de scrutin.

Il est quatre heures, la séance continue.

Il est à remarquer que, dans cette séance, la chambre, contrairement à ses usages, ne s'est pas réunie en comité secret pour délibérer.

P. S. — Le *Sicéle* est condamné à 1 mois de prison et 10,000 fr. d'amende.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 17 janvier.

M. DE LAGRANGE déclare qu'il ne vient pas combattre les patriotiques paroles de M. Berville; il examine ensuite quels étaient la limite et le caractère naturel de la politique d'isolement, et conclut en votant pour le projet d'adresse.

M. LESTIBOUDOIS présente quelques considérations contre le projet d'adresse.

M. FOULD, inscrit pour le projet d'adresse, prononce un discours en faveur du projet de la commission.

L'honorable membre, en terminant, demande que le gouvernement ose entreprendre seul l'exécution des chemins de fer, sans recourir aux départements, sans recourir aux compagnies.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Séance du 18 janvier 1842.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4.

La parole est à M. Fould pour continuer le discours qu'il a commencé hier.

M. FOULD : J'ai à parler des traités de commerce qui nous ont été annoncés par le discours de la couronne. Je n'aime pas en général les traités de commerce. Utiles peut-être à un pays au moment où ils sont contractés, ils peuvent lui devenir plus tard désavantageux; mais alors, pour les rompre ou pour les modifier, la guerre est quelquefois nécessaire. Je crois que la législation sur les douanes, législation qu'on peut modifier quand la nécessité s'en fait sentir, peut remplacer efficacement les traités de commerce.

L'orateur, examinant les bases du traité de commerce projeté avec la Belgique, se prononce contre ce traité, qui n'est avantageux qu'à la Belgique où la production a été surexcitée, et qui demande aujourd'hui à verser son trop plein sur la France. Les intérêts de l'industrie, dit-on, sont respectables; mais on ajoute que les intérêts des consommateurs le sont également; je crois que c'est là une fausse théorie. On s'élève bien souvent contre le monopole agricole qui est exercé par onze millions de cultivateurs en France. (Murmures.) Il y a donc monopole partout. On parle de classes pauvres; moi aussi je m'intéresse aux classes pauvres; mais le moyen qu'on indique est mauvais, car il aurait pour résultat de détruire le travail national et de réduire nos ouvriers à la misère. Il faut donc s'attacher à défendre notre marché national, il ne faut pas le livrer à l'étranger. Voilà les motifs pour lesquels je repousse tout traité de commerce avec la Belgique.

Il me reste à parler du traité relatif à l'abolition de la traite des nègres. Ce traité n'est pas ratifié; j'espère que le gouvernement ne le ratifiera pas, s'il ne contient pas pour notre commerce les garanties des traités précédents. Il faut surtout maintenir le droit de visite réciproque, et conserver toutes les croisières qui nous ont été concédées. Je ne voudrais pas que pour un traité qui passerait inaperçu on laissât s'établir des droits que nous n'avons jamais voulu reconnaître. A ces conditions-là je consentirai volontiers à ratifier le traité.

Je désirais parler à la chambre d'une question plus actuelle, celle de l'Espagne; mais cette question ne me paraît pas pouvoir être abordée en ce moment. J'y reviendrai peut-être plus tard; en attendant, je vote pour l'adresse.

M. DE TOCQUEVILLE : Mon intention n'est pas de parler de la politique extérieure; ce n'est pas que j'approuve la politique du cabinet sur ce point; mais il me paraît plus important de parler de la situation intérieure du pays. Je chercherais à ne soulever les passions individuelles de personne; cela me donne le droit d'espérer une attention sinon bienveillante, au moins soutenue.

Une grande anarchie s'est introduite dans les esprits. Ce qui est effrayant pour moi, c'est de voir l'espèce de quiétude, je dirai presque d'indifférence, qu'on montre dans la masse, et à quel point chacun, parmi nous, semble vouloir rentrer en lui-même et s'isoler; c'est de voir un grand nombre de citoyens considérer la politique comme une chose qui leur est étrangère.

Voilà ce qui m'effraie, Messieurs. Quelque chose d'analogue à ce qui se passe dans le pays se montre dans cette chambre: c'est ce qui m'effraie aussi. Je vois ici un triste éparpillement d'opinions; je vois chacun se retirer en lui-même et ne vouloir en quelque sorte considérer que son opinion et son intérêt. Cela met en péril le système représentatif. (Mouvement.)

Oui, parmi nous, en ce moment, le système représentatif est en péril. Ce qui est en péril encore, c'est la liberté. (Bruit. — Interruption.) Il est vrai que ces périls ne sont pas immédiats; mais dans ce que je vois, dans ce que je viens de vous dire, il y a un péril pour l'avenir. Un maître viendra qui nous opprimerait si nous suivons long-temps la même voie. Les fautes du gouvernement ont été pour beaucoup dans ce que je déplore; en s'adressant au petit côté plutôt qu'au grand du cœur humain, en parlant aux intérêts plutôt qu'aux convictions, il a créé cette situation. Lui seul toutefois n'en est pas coupable. Les hommes politiques qui divisent cette chambre ont aussi contribué par leur conduite à jeter la perturbation dans les idées. (Mouvement.) On a fait croire au pays qu'il y avait dans cette chambre des intérêts, des ambitions plutôt que des opinions. Tout le monde a donc contribué à l'état d'anarchie morale qui me paraît le symptôme le plus fâcheux et le plus funeste de la situation actuelle. Une autre cause de cette situation existe encore: ce sont les mœurs politiques du pays, c'est l'amour, c'est la passion croissante, illimitée, déréglée des places. (Très-bien! très-bien!)

Je crois sans doute qu'il faut un grand nombre de fonctionnaires publics, mais il est excessivement dangereux que les fonctions publiques ne deviennent le but de toutes les ambitions du pays. La passion des places

est aujourd'hui universelle; tout le monde s'est imaginé qu'on peut arriver aux places, que toutes les carrières sont ouvertes, quelles que soient l'intelligence et la capacité: c'est une conviction que vous avez tous trouvée dans vos départements. Voilà, messieurs, voilà, suivant moi, où est la cause première du mal et la cause croissante.

En encourageant cette avidité, le gouvernement a cru se défendre; il s'est trompé; car enfin le nombre des places est limité, on ne peut en donner à tout le monde. On fait donc des mécontents; les mécontents rêvent les révolutions, parce qu'en temps de révolutions il y a des déplacements qui s'opèrent, et par conséquent des places à gagner.

L'orateur émet l'opinion que des moyens législatifs viennent arrêter le mal qu'il déplore; il désire que tous les hommes qui reconnaissent comme lui que ce mal est profond s'unissent à lui pour le guérir; il voudrait que les places ne fussent plus distribuées en vue d'intérêts politiques; il voudrait que la chambre s'occupât de rechercher les moyens de réformer les mœurs publiques; il voudrait que la chambre donnât elle-même un grand exemple d'abnégation; elle n'est pas seulement à la tête de la nation pour faire les lois, elle est encore à la tête de la nation pour donner de bons exemples.

La loi électorale, permettez-moi de le dire, est encore une des causes de la démoralisation du pays. C'est comme telle que je l'attaque. Elle favorise trop les intérêts locaux: c'est la plus grande démoralisation politique qui puisse nuire au pays. Il arrive trop souvent que l'électeur fait beaucoup plus d'attention aux services qui lui sont rendus qu'aux actes politiques du député qu'il nomme. (Sensation.) Il n'en peut être autrement, Messieurs; dans chaque arrondissement il y a un petit nombre d'électeurs qui ont la fortune de leurs députés entre leurs mains; ils cèdent à la tentation. Ils ont de l'influence sur leurs députés, ils en profitent. Le député, de son côté, est obligé de céder; il est l'esclave de l'électeur; il s'attache plus à servir ses intérêts qu'à satisfaire ses opinions. C'est là de la démoralisation, c'est là ce qu'il faut étouffer et guérir. (A gauche: Oui! oui!)

Je sais qu'on accuse la presse pour être quelque chose dans cette démoralisation; c'est là l'excuse de ceux qui se sont enfermés avec elle dans un champ-clos et lui ont déclaré un duel à mort. (Mouvement.)

La presse, je le sais bien, commet quelquefois des écarts; mais ce n'est pas elle qu'il faut rendre responsable du mal auquel il faut porter remède. Les opinions que je viens d'émettre ne se trouvent pas dans l'adresse, et tous les actes du ministère ayant toujours malheureusement prouvé qu'il ne les partageait pas, je vote contre le projet d'adresse.

Ce discours est suivi d'une grande agitation.

La séance continue.

On lit dans le Temps :

Le *Globe* dit aujourd'hui, à propos de la lettre de M. Chambolle, que les chambres ont pour habitude de s'en prendre à ceux qui signent les journaux, même quand les auteurs des articles se font connaître.

C'est là un fait inexact, fait remarquer la *Gazette de France*. Dans le premier procès qu'a jugé la cour des pairs depuis la révolution, celui de M. de Kergorlay, M. Lubis fut mis hors de cause, parce que M. de Genoude déclara que c'était lui qui avait fait insérer la lettre poursuivie. M. de Genoude fut condamné à un mois de prison.

On ne comprendrait pas d'ailleurs que, dans un procès pour offense, le corps qui se croit offensé ne voulût pas juger l'auteur de l'offense, quand il vient lui-même se déclarer.

Ne serait-ce pas reculer devant M. Chambolle parce qu'il est député? On renouvellerait ainsi la scène de Chrysale dans les *Femmes savantes*: « C'est à vous que je parle, ma sœur. »

Chronique.

LYON.

Depuis quelque temps une odeur infecte se fait sentir sur le quai Bourgneuf. On l'attribue à une issue pratiquée dans une fosse d'aisance sur la place de l'Homme-de-la-Roche et restée ouverte depuis la venue du froid. Cette issue avait été sans doute pratiquée pour servir, aux termes de l'avis municipal, à l'écoulement des eaux accumulées dans les fosses par les inondations; mais, le temps n'étant pas favorable, la police aurait pu, ce nous semble, pour prévenir des émanations nuisibles, faire refermer cette fosse jusqu'à ce que l'opération puisse s'exécuter avec toute la promptitude nécessaire en semblable cas.

— Les quais, places et rues de l'arrondissement de l'Ouest sont toujours dans un état d'extrême malpropreté. La boue occasionnée par la pluie tombée l'un de ces jours derniers et par la fonte des glaces qui sont entassées sur une multitude de points, sans que l'on paraisse songer le moins du monde à les enlever de même qu'à les casser en beaucoup d'endroits, rend la circulation déplorable dans tous les points que nous venons d'indiquer. Malgré les plaintes nombreuses et répétées dont le *Censeur* a souvent dû se faire l'organe, l'arrondissement de l'Ouest continue à être déshérité de toute sollicitude administrative.

— La 85^e livraison de la *Revue du Lyonnais* vient de paraître. On y remarque les articles suivants :

- 1^o De la vie et du rôle philosophique de Descartes, par M. F. Bonillier;
- 2^o Du rire considéré comme instrument révolutionnaire à l'époque de la réforme, par M. Audin;
- 3^o La Sicile, par M. Ozanam;
- 4^o Importance de l'industrie des soies et soieries, par M. Arlès-Dufour;
- 5^o Beaux-arts, bulletin bibliographique, musique, chronique locale.

— Un journal de notre ville annonce que la justice s'est transportée mardi à l'étude de M^r Rosier, notaire, dont nous avons annoncé la disparition. Les scellés ont été apposés partout.

— Mardi soir, quelques détonations ont annoncé la débacle des glaces. Hier matin de nouvelles détonations ont eu lieu. A midi la Saône cessait de charrier.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date des 7 et 10 janvier, M. Eicchoff, docteur ès-lettres, bibliothécaire de la reine, est définitivement chargé de la chaire de littérature étrangère vacante à la Faculté des lettres de Lyon par la promotion de M. Edgar Quinet à une chaire du collège de France, et M. l'abbé Barricand, docteur en théologie et déjà attaché à notre Faculté, est nommé professeur de morale à la Faculté de théologie, en remplacement de M. Pagès, décédé.

— Mardi, dans la matinée, au moment où le convoi du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne passait à Irigny, un conducteur de wagons ayant fait une chute, et n'ayant pu se mettre à l'écart, a eu les deux cuisses écrasées par les roues des wagons.

Ce malheureux, quoique dans un état pitoyable, a eu le courage de se traîner, pendant un trajet d'une centaine de pas, jusqu'à une maison où les soins qu'exigeait sa triste position lui ont été prodigués.

— On parle beaucoup dans le monde industriel de notre ville de deux inventions qui ne tendraient à rien moins qu'à opérer une révolution dans la fabrication des étoffes de soie et de laine. Il nous serait impossible de donner maintenant un aperçu, même le plus léger, de ces nouvelles inventions. Nous savons seulement que dans chacune les lisses, les tringles, etc., et surtout le mettage en carte sont supprimés; cette dernière innovation réduirait le dessin de la fabrique à sa plus simple expression, c'est-à-dire à sa seule partie artistique.

Le métier Granger et le métier Daumont se partagent en ce moment l'attention de la fabrique lyonnaise, qui en attend de nouveaux effets et des résultats autres que ceux produits par le métier Jacquard. Nous attendons des renseignements précis sur ces nouveaux perfectionnements de l'art du tissage, nous en ferons part à nos lecteurs dès qu'ils nous auront été communiqués.

(Courrier de Lyon.)

Spectacles du 20 janvier 1842.

GRAND-THÉÂTRE. — Le Malade imaginaire. — Le Postillon de Longjumeau.

CÉLESTINS. — Les Pilules du Diable.

Nous croyons devoir prévenir ceux de nos concitoyens qui ont des propriétés sur le territoire des communes situées entre Neuville et Lyon, qu'ils sont appelés à donner leur avis sur une question très-grave et qui les intéresse tous.

Il s'agit d'une enquête ouverte à la préfecture sur une demande en autorisation d'établir une galerie souterraine pour conduire en ville les eaux des sources de Royes, Neuville, Fontaine et autres. Le but des demandeurs est une spéculation financière; leur motif apparent est de fournir à Lyon de nouvelles eaux pour augmenter la quantité de celles qui jusqu'à présent ont suffi à ses besoins.

Appelés par l'enquête à donner notre avis, nous ne discuterons pas sur le principe, mais nous contesterons sur les moyens, et nous protesterons contre l'établissement d'une galerie dont la construction doit avoir des conséquences préjudiciables aux intérêts d'une grande population dont nous faisons partie et qui peut se trouver privée entièrement des seules eaux potables qu'elle ait à sa disposition.

C'est une question vitale à décider; il ne s'agit de rien moins que de voir tarir les puits et sources qui alimentent les vingt-cinq mille habitants de Caluire, Cuire et la Croix-Rousse. C'est une ville qu'on dépouillerait au profit d'une autre ville, plus puissante, il est vrai; mais la force fait-elle le droit?

Prévoyant ces observations, les auteurs du projet croient y répondre suffisamment en disant qu'ils vendront des eaux aux communes suburbaines. Ils prétendent donc au droit de détourner les eaux des communes que nous indignons, sur leur simple promesse de les leur rendre plus tard, mais seulement contre de l'argent?

Pour apprécier nos observations et peser les conséquences de la construction de la galerie souterraine, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la constitution géologique du pays, et l'on reconnaîtra facile-

ment toute la gravité du danger que nous signalons.

Cherchons d'abord d'où viennent les eaux, et nous verrons comment elles nous seraient enlevées par les travaux de la galerie.

L'extrémité méridionale du pays de la Dombes forme une colline élevée de 80 à 90 mètres au-dessus des bassins du Rhône et de la Saône, entourée d'escarpements et de pentes généralement rapides, et se rattachant, au nord, seulement au massif du plateau élevé dont elle n'est qu'un étroit prolongement.

Tout observateur qui recherchera d'où dérivent les eaux qui affluent en abondance sur divers points de cette colline trouvera leur origine dans les terrains situés au nord, car la loi du niveau ne permet pas de la chercher dans des terrains inférieurs à celui où surgissent les sources.

Nous savons qu'il peut se présenter le cas exceptionnel des siphons naturels, mais ce cas très-rare ne peut être admis dans une localité où les conditions géologiques lui sont évidemment contraires.

Faire admettre une origine mystérieuse aux sources de Neuville et de Royes, nous offrir une eau qui nous serait envoyée, par une circonstance providentielle, d'un beau lac lointain, comme l'ont rêvé quelques savaux, il y aurait là un beau idéal, un je ne sais quoi de plus séduisant que de la laisser venir tout simplement des étangs de la Bresse; ce serait un moyen puissant de prouver à la multitude, qui boit l'eau machinalement et sans apprécier ses qualités chimiques, que les eaux de Neuville et de Royes sont les meilleures connues de nos jours, et que les eaux de notre beau Rhône, puisées dans les conditions les plus heureuses, ne peuvent supporter la comparaison.

Mais, tant que nous n'aurons pas de preuves du contraire, nous devons croire avec les bons gens que les eaux qui nous arrivent du plateau bressan sont le produit des filtrations de ses étangs, et ne nous viennent pas du lac de Nantua, quoi qu'en dise un ouvrage récent.

Ces eaux sont dirigées vers Lyon, en forme de nappe souterraine, par un grand banc argileux présentant quelques irrégularités partielles, mais affectant dans son ensemble une horizontalité presque parfaite, sauf une légère inclinaison ouest et sud.

La preuve de cette structure du sol est démontrée par la régularité du niveau des eaux dans presque tous les puits du plateau et par le rapport de ce niveau avec la hauteur des divers points d'où surgissent les sources de ses versants, régularité sujette toutefois à des variations de quelques pieds résultant des ondulations de la surface du grand banc qui porte les eaux.

L'examen de plusieurs centaines de puits disséminés depuis Fontaine jusqu'aux portes de la Croix-Rousse peut donner des preuves incontestables des circonstances géologiques que nous avons citées, et sur lesquelles nous nous fondons pour signaler le danger que présenteraient de grands travaux souterrains.

Que l'on apprécie l'effet que peuvent produire les percements de 20 à

25 puits qui traverseraient entièrement le grand banc qui retient les eaux; ces puits sont indispensables à l'exécution de la galerie. Que l'on estime les conséquences des ébranlements que le percement horizontal produira dans les terrains supérieurs.

L'imperméabilité sera détruite, et les eaux qui aujourd'hui courent au sud et alimentent les puits de tout le plateau se perdront alors et tomberont dans la galerie qui doit couper diagonalement tout le massif depuis Royes jusqu'à Montessuy.

Il est à remarquer aussi que les accidents résultant des travaux souterrains qui feraient perdre les eaux supérieures à la galerie seraient très-avantageux aux entrepreneurs, qui verraient par-là augmenter d'autant la quantité des eaux qu'ils veulent offrir à la vente.

Nous le répétons et nous voudrions le persuader à tous les intéressés, l'ouverture d'une galerie souterraine courant à 50 mètres au-dessous du sol, depuis l'escarpement de Royes jusqu'à Lyon, en passant sous Montessuy, tarirait les eaux de tous les puits et sources des communes de Caluire, Cuire et la Croix-Rousse, et nous désirons que les autorités locales ne laissent pas devancer par une concession irrévocable les démarches, les oppositions et toutes les réserves qu'exige la défense des intérêts de leurs concitoyens.

(Communiqué.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Le concours médical ouvert par le Bulletin de Thérapeutique pour 1841 a eu le résultat suivant :

Le premier prix a été décerné à M. Payan, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Aix (Bouches-du-Rhône); le second prix à M. Eugène Bonamy, médecin à Nantes (Loire-Inférieure); le premier accessit à M. le docteur Debreyne, professeur particulier de médecine pratique à la Grande-Trappe (Orne); le second accessit à M. Paul Bernard, médecin à Champeaux (Seine-et-Marne).

M. le ministre de l'instruction publique a invité MM. les préfets des départements à remettre les médailles d'or et d'argent ainsi que les livres décernés par le jury de ce concours aux médecins couronnés.

L'âge avancé et l'hiver sont-ils la cause des insuccès des opérations qui se pratiquent sur les yeux? M. le docteur Lusardi a combattu ces préjugés dans un de ses opuscules. Il dit que l'on peut opérer dans toutes les saisons, mais que l'hiver est préférable. En effet, dans ce temps, il se développe moins d'inflammations, cause principale des mauvais résultats dans les traitements. On peut se persuader de ce qu'il avance en allant visiter quelques personnes que cet oculiste a opérées.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place des Célestins, n° 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

DE LA PROSTITUTION,

de ses conséquences dans les grandes villes et dans la ville de Lyon en particulier, de son influence sur la santé, le bien-être, les habitudes du travail de la population;

Ouvrage qui a remporté en 1841 le prix proposé par la Société de Médecine de Lyon;

PAR A. POTTON,

Docteur en Médecine, Médecin désigné de l'hospice de l'Antiquaille.

Un volume in-8°.—Paris et Lyon, 1841.—Prix : 6 fr.

TRAITÉ

Des Sectons tendineuses et musculaires

DANS LE STRABISME,

LA MYOPIE, LA DISPOSITION A LA FATIGUE DES YEUX, LE BÉGALEMENT, LES PIEDS BOTS, LES DIFFORMITÉS DU GENOU, LES TORTICOLIS, LES RESSERREMENTS DES MACHOIRES, LES FRACTURES;

SUIVI D'UN MÉMOIRE

SUR LA

NÉVROTOMIE SOUS-CUTANÉE;

PAR A. BONNET,

Chirurgien en chef de l'hospice de l'Hôtel-Dieu.

Un volume in-8° avec un atlas de 16 planches.—Paris et Lyon, 1841.—Prix : 8 fr.



DES FONCTIONS

ET

DES MALADIES NERVEUSES

DANS LEURS RAPPORTS

avec l'éducation sociale et privée, morale et physique,

ESSAI

D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES ET PATHOLOGIQUES

SUR LES RAPPORTS DU PHYSIQUE ET DU MORAL;

Ouvrage couronné par l'Académie royale de Médecine;

PAR L. CERISE,

DOCTEUR EN MÉDECINE,

Un volume 8°.—Paris, 1842.—Prix : 7 fr.

(6951)

Etude de M^e Perroud, avoué, rue Saint-Pierre, 23.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, SAMEDI VINGT-DEUX JANVIER 1842,

D'UNE MAISON

Rue Terraille, n. 3, avec entrée sur la montée de la Glacière, n. 18.

Elle est composée de quatre étages, rez-de-chaussée et caves, estimée 36,700 fr.

D'UNE AUTRE MAISON

Rue de Noailles, n° 15,

Composée de caves, rez-de-chaussée et quatre étages, estimée 14,500 fr. S'adresser audit M^e Perroud. (258)

Etude de M^e Charavay, huissier, rue de l'Archevêché, n° 6.

Le samedi 22 janvier 1842, à dix heures du matin, sur la place de l'Hôpital, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, consistant en jouets d'enfants, savonnets, boîtes de cirage, banque, table, poêle en fonte, rayons avec casiers, batterie de cuisine, et autres objets. (1167)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

A vendre.

MAISON

Située à Vaise, route du Bourbonnais,

Dans laquelle est établie une fabrique de plâtre.

S'adresser audit M^e Laval, dépositaire des titres de propriété et chargé de traiter.

ÉTUDE DE M^e TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

A vendre de suite.

UN FONDS DE PENSION BOURGEOISE, depuis longtemps connu à Lyon, avec une location avantageuse. S'adresser à M^e Tavernier, notaire, rue Bât-d'Argent, 22.

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET, tout réparé à neuf, dans un très-bon quartier. Il y a dans l'établissement un Bureau de Diligences. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser dans ledit café, quai de Retz, n. 49. (251)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écrouelles et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel élog.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Mouret fils, épicerie, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallouin. (7156)

PHARMACIE

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N° 23.

RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.

Sirop pectoral et calmant de Stœchas d'Arabie.

Ce Sirop possède au plus haut degré des qualités toniques incisives et fondantes. On l'emploie avec succès contre les maladies de poitrine, telles que Asthmes, Toux seches, Oppressions, Aphonie de la voix, Catarrhes bronchiques et pulmonaires, Crachements de sang, Coqueluche. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre en évacuant la Bile et les Glaires; il réussit également dans les Affections nerveuses et les Faiblesses d'estomac.

Dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie.

Prix : 2 fr. 50 c. le flacon.

(7332)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 fr. la boîte. Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7305)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrouements, etc., sont toujours guéris par l'usage du Sirop et de la Pâte d'escargots. — Prix : 2 fr. la demi-bouteille et 1 fr. 50 c. la bouteille avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7357)

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve, et PHARMACIE DES CÉLESTINS, à Lyon.

PÂTE PECTORALE ET SIROP DE NAFÉ D'ARABIE

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches et Affections de poitrine.

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles. (7799—5855)

AVIS.

On désire trouver UN APPARTEMENT DE DEUX PIÈCES bien agencées, pouvant servir de cabinet à un homme d'affaires, dans l'un des quartiers du centre de la ville, à un premier ou second étage, et dans une maison propre et ayant un portier. (8161)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (7801—5859)

Changement d'heure de départ.

Les Berlins du Commerce pour Grenoble, dont le départ avait lieu à 3 heures de l'après-midi, partent actuellement à 7 heures du soir; elles se chargent toujours du transport des marchandises et des espèces. Le trajet se fait en 12 heures par Bourgoin, Riol, le Grand-Lemps et Voiron. Bureaux chez MM. Gillet et Plasson, 45 et 46, port du Temple. (5470)

AVIS.

On demande de BONS OUVRIERS CHAUDRONNIERS ET POÊLIERS pour travailler aux pièces, ainsi que QUATRE OU CINQ APPRENTIS. S'adresser aux ateliers de MM. Pont et Guérette, rue de Jarente, n. 10, quartier Perrache. (246)